



COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion mailing du 27 juillet 2023

Président : ESPONDE Jean-Baptiste

Présents : Joëlle LEMY, Jean-Luc BOURLAND, Eddy CAULLERY, Jérôme MALHERBE, Nathalie DEPAUW, Stéphanie DORRE, Luc VAN HYFTE

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Départementale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour :

- Courriers reçus des clubs
- Point sur les engagements par division
- Ajustement du nombre d'équipes par division à la suite des engagements et procédures en cours

1 – Courriers reçus des clubs

La commission prend acte des courriers des clubs A.S Brunvilliers la motte (ne souhaite pas repartir en D4), Les Ageux (non-engagement d'équipe séniors en 2023-2024) quant à leurs positions respectives pour leurs engagements séniors pour la saison 2023-2024. Les décisions de ces deux clubs entraînent donc deux places vacantes (priorité à la montée d'équipe supplémentaire) en application des règlements du DOF.

2 – Point sur les engagements.

D1 : L'ensemble des clubs se sont réengagés

D2 : L'ensemble des clubs se sont réengagés

D3 : L'ensemble des clubs se sont réengagés

D4 :

- FC Cempuis n'a pas engagé d'équipe pour la saison 2023-2024
- FC Villers Ss St Leu n'a pas engagé d'équipe pour la saison 2023-2024
- FR Les Ageux n'a pas engagé d'équipe pour la saison 2023-2024
- AS Brunvilliers a souhaité repartir en D5 pour la saison 2023-2024
- FC Ruraville/Pontpoint B a été engagé en D5 au lieu de D4. Remis en D4.
- FC St Paul a été engagé en D4 au lieu de D5. Remis en D5. En effet, à la suite de son souhait de ne pas repartir en D3 et n'ayant pas d'équipe B, le FC St Paul doit repartir en D5.
- US Méru C a été engagé en D4 au lieu de D5. Remis en D5. En effet, à la suite de son forfait générale en D3 la saison dernière, l'US Méru C est rétrogradé de deux divisions.
- FC Bulles A a été engagé en D4 au lieu de D5. En effet, le club venant d'être créé l'équipe A et B doivent être engagées en D5.

D5 : 60 clubs engagés en brassage, **la commission rappelle aux clubs qu'il est encore possible d'engager une équipe en D5 (pour la partie championnat D5) durant la phase de brassage Patoux.**



COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion mailing du 27 juillet 2023

3 – Ajustement du nombre d'équipes par division à la suite des engagements et procédures en cours.

La commission prend acte du PV de la commission Régionale d'Appel Juridique du 07 juillet 2023 et la décision concernant le club d'Avesnes sur Helpe. Cette décision engendre le maintien du FC Longueuil Annel en R3.

De ce fait, afin d'avoir le nombre de clubs nécessaire à la constitution des groupes dans chaque division, un club doit être maintenu dans chacune d'entre elles.

- D1 : Maintien de SC Songeons A
- D2 : Maintien de AS Tracy le Mont A
- D3 : Maintien de US Froissy A
- D4 : Maintien de EF Dieudonne Puisieux B (FC Ruraville B était le meilleur 9^{ème} mais du fait de sa fusion avec Pontpoint, ce club a déjà une équipe d'engagée en D4)

Ces décisions restent sous réserve de l'évolution des procédures toujours en cours au niveau de la ligue de football des Hauts de France, la fédération Française de football et du CNOSF

De plus, au vu des engagements en D4, il y a donc maintenant 5 places vacantes qui sont attribuées aux 5 meilleurs 3^{èmes} de D5. Le Mesnil en Thelle B ne pouvant pas monter du fait de la présence de son équipe A en D4, les 5 équipes sont :

- US Crevecoeur B
- FC Le Meux A
- FC Salency A
- St Leu D'Esserent C
- CS Haudivillers B

Ces dernières sont engagées en D4 pour la saison 2023-2024.

Le Président, J. ESPONDE

Le secrétaire de séance, J. MALHERBE